

DONA'M CINE

FESTIVAL INTERNATIONAL DES COURTS MÉTRAGES FÉMINISTES

BASES DE LA VI ÉDITION

1. PRÉSENTATION

Nous commençons la VIe édition (2024-2025) du **Festival international du court-métrage féministe DONA'M CINE** qui se tient tous les deux ans en ligne via la plateforme <https://www.donamcine.org/>

DONA'M CINE promeut la présence des femmes dans le monde du cinéma et met en évidence la contribution féministe au développement de la création audiovisuelle et d'une culture féministe transformatrice. À son tour, c'est une plate-forme pour la créativité et la culture en ligne, des constructions collectives et des regards féministes divers qui, à travers les courts métrages réalisés par des femmes, constituent un espace où les productions audiovisuelles qui n'ont pas leur place dans les médias conventionnels sont visibles.

Dans cette nouvelle édition, et compte tenu de la situation mondiale actuelle, de **DONA'M CINE**, en plus d'aborder les féminismes à travers les transversalités, les intersectionnalités, les sororités, les transformations écosociales, les résistances créatives et les critiques du cishétéropatriarcat, nous voulons nous concentrer sur les perspectives féministes pacifistes et antimilitaristes. Promouvoir à partir des langages audiovisuels une vision plus inclusive et plus juste de la paix et de la sécurité mondiale en contribuant à une approche globale des conflits armés, de leurs impacts sur les femmes et la société, et en reconnaissant l'interconnexion entre la violence sexiste, la militarisation et les conflits.

2. À QUI L'APPEL EST ADRESSÉ

- Femmes et diversités du monde entier et âgées de plus de 16 ans.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de deux œuvres, à condition qu'elles répondent aux exigences énoncées dans ces bases.

3. THÈMES DU FESTIVAL

Des œuvres qui promeuvent des féminismes divers et centrés sur la transversalité, l'intersectionnalité, la sororité, la transformation écosociale, les résistances créatives et la critique du cishétéropatriarcat.

Des œuvres qui abordent les problèmes des femmes, traversées par des conflits de genre, de classe sociale, d'identité, d'orientation sexuelle, de race, de diversité fonctionnelle et/ou intellectuelle, d'origine, d'ethnie, d'âge, de religion et de territorialité.

- **Les défenseuses vous n'êtes pas seules**

Défense des droits de l'homme et de la nature. Dénonciation de la criminalisation des défenseuses des droits humains et de l'environnement. Visibiliser les actions collectives de résistances communautaires.

Le corps-territoire; comme premier territoire de défense, réponse vitale et d'auto-prise en charge personnelle aux inégalités existantes.

Défis pour une vie digne de la justice mondiale, du climat et des transformations écosociales.

- **Vivre en liberté**

Espaces de croissance et de vie exempts de violences machistes, construction active de la paix et opposition à la militarisation.

Manifestations antiracistes et décoloniales: diversités du tissu social.

Le corps comme territoire de souveraineté et de dispute: droits sexuels et reproductifs, subjectivités en rébellion et identités dissidentes.

- **Constructions communautaires et solidarités collectives**

Eduquer pour la transformation écosociale: soins des personnes et de la planète, éco-dépendance et interdépendance, réseaux féministes de soutien mutuel.

Villes, villages, quartiers et communautés intégratrices : espaces publics et privés et urbanismes féministes.

Résistances créatives qui tournent autour de la création de réseaux et de communautés : artivismes, communication féministe et engagement social.

- **Des courts métrages de jeunes créatrices**, de moins de 30 ans, qui abordent les problématiques que traversent les nouvelles générations à partir de regards féministes.

- **D'autres thématiques avec des regards féministes.**

4. OEUVRES SÉLECTIONNABLES

- Les genres acceptés sont la fiction, le documentaire, l'expérimental et l'animation.

- La durée maximale des œuvres sera de 15 minutes maximum, crédits compris.
- Les œuvres peuvent être présentées dans n'importe quelle langue, mais si elles sont présentées dans une langue autre que le catalan ou l'espagnol, elles doivent être sous-titrées dans l'une de ces deux langues.
- Formats acceptés : les œuvres peuvent être enregistrées dans n'importe quel format, mais elles doivent être présentées sous forme numérique, comme spécifié dans la section 6 « Format et envoi des œuvres » de ces bases.
- Tout ouvrage ne répondant pas à ces exigences sera exclu de la sélection.

5. INSCRIPTION

Envoi et présentation de courts métrages

Chaque participant téléchargera son œuvre sur un compte Youtube ou Vimeo avant son inscription au festival, puis ajoutera le lien au [formulaire d'inscription](#). Si l'œuvre est protégée par mot de passe, le mot de passe doit être fourni dans le formulaire d'inscription.

Si l'œuvre est finalement sélectionnée, elle doit être libre de mots de passe pendant toute la durée du festival.

La personne qui signe la demande sera responsable de s'assurer que l'œuvre présentée est conforme aux bases du festival.

6. FORMAT ET ENVOI DES ŒUVRES

Les œuvres sélectionnées doivent être envoyées à inscripciones@donamcine.org sous forme de fichier numérique via WeTransfer ou Dropbox avec les caractéristiques suivantes:

- Extension de fichier: le format des fichiers reçus doit être *.mov ou *.mp4.
- Codec vidéo: le codec vidéo utilisé doit être Apple ProRes 422 ou H264 / MPEG-4 AVC.
- Codec audio: le codec audio utilisé doit être AAC ou PCM.
- Résolution en pixels: la résolution maximale doit être de 1920x1080 (1080p) et la résolution minimale de 1280x720 (720p).

Il est indispensable d'envoyer l'œuvre pour accéder aux prix du festival.

7. CALENDRIER

- **Délai d'inscription des œuvres:** du 29 janvier 2024 au 29 mars 2024.

- **Annonce des ouvrages sélectionnés:** 30 mai 2024.
- **Projection en ligne des œuvres sélectionnées et période de vote:** du 30 mai 2024 au 30 juillet 2024.
- **Annonce des œuvres primées:** 31 juillet 2024.
- **Projection et remise des prix:** octobre 2024.
- **Date de clôture officielle du festival:** 31 mars 2025.

***Toutes les œuvres présentées hors délai seront exclues du festival.**

8. SÉLECTION

Le comité organisateur sélectionnera les œuvres qui passeront à la phase finale et qui seront éligibles aux prix: Prix Dona'm Cine, Prix Berta Cáceres, Prix du Public, Prix Nouveaux Regards et Prix Réseaux et Communautés.

Un jury indépendant sera nommé qui choisira, parmi les œuvres sélectionnées, les gagnantes des prix: Dona'm Cine, Berta Cáceres, Nouveaux Regards et Réseaux et Communautés.

Les œuvres présentées et sélectionnées seront incluses sur le site officiel de DONA'M CINE (www.donamcine.org) et sur sa [chaîne YouTube](#). Ils doivent être disponibles pour visualisation jusqu'à la fin du festival.

- Les participants avec des œuvres sélectionnées s'engagent à maintenir le lien vers leur œuvre sans mot de passe et fourni à DONA'M CINE pendant toute la durée du festival.
- Une fois sélectionné, le travail ne peut pas être retiré du festival, sauf dans des situations exceptionnelles qui seront évaluées par l'organisation.
- DONA'M CINE se réserve le droit de publier une bande-annonce ou un extrait de 30 secondes maximum de chaque œuvre sur le web et les réseaux sociaux afin de promouvoir le festival et les œuvres présentées.
- DONA'M CINE se réserve le droit de demander du matériel promotionnel pour les œuvres sélectionnées (photographies, fichiers multimédias, etc.) à afficher sur le Web.

- En aucun cas, les œuvres avec une intention publicitaire claire de marques, de produits, d'entreprises ou avec un caractère institutionnel marqué, ainsi que celles qui ont une intention évidente de nuire à des tiers, ne seront acceptées.
- Les œuvres présentées dans d'autres éditions de DONA'M CINE ne seront pas admises.
- Les œuvres non conformes à ces bases seront automatiquement écartés par l'organisation.

9. PRIX

● **PRIX DONA'M CINE: d'une valeur de 1 000€.**

Le jury constitué pour la VIe édition de DONA'M CINE sélectionnera parmi les œuvres sélectionnées la lauréate du PRIX DONA'M CINE.

● **PRIX BERTA CÁCERES: d'une valeur de 1 000€.**

Le jury constitué pour la VIe édition de DONA'M CINE en collaboration avec le comité organisateur du festival choisira parmi les œuvres sélectionnées la lauréate du PRIX BERTA CÁCERES.

● **PRIX DU PUBLIC: d'une valeur de 500€.**

Toutes les œuvres sélectionnées seront soumises au vote populaire via le site web de [DONA'M CINE](#). L'œuvre qui obtient le plus de votes sera la gagnante. En cas de coïncidence avec le prix DONA'M CINE et/ou le PRIX BERTA CÁCERES et/ou le PRIX NOUVEAUX REGARDS et/ou le PRIX RÉSEAUX et COMMUNAUTÉS, la gagnante du PRIX DU PUBLIC sera le suivant le plus voté.

● **PRIX NOUVEAUX REGARDS: d'une valeur de 500€.**

Courts métrages de jeunes créatrices de moins de 30 ans. Le jury constitué pour la VIe édition de DONA' M CINE en collaboration avec le comité organisateur du festival choisira parmi les œuvres sélectionnées la lauréate du PRIX NOUVEAUX REGARDS.

● **PRIX RÉSEAUX et COMMUNAUTÉS: d'une valeur de 500€.**

Le jury constitué pour la VIe édition de DONA'M CINE en collaboration avec le comité organisateur du festival choisira parmi les œuvres sélectionnées la lauréate du PRIX RÉSEAUX et COMMUNAUTÉS.

Les œuvres gagnantes, ainsi qu'une sélection d'œuvres finalistes, seront projetées en personne lors de la cérémonie de remise des prix et de clôture de la VIe édition de DONA'M CINE.

Le festival se réserve le droit, dans des situations exceptionnelles, de déclarer les prix DONA'M CINE, BERTA CÁCERES, NOUVEAUX REGARDS et RÉSEAUX et COMMUNAUTÉS désertes. Les prix peuvent être partagés, mais en aucun cas ils ne seront cumulables.

Les œuvres primées seront incluses dans le cycle de projections à des fins culturelles et de sensibilisation sociale prévu dans chaque édition de DONA'M CINE.

Les conditions de projection sont explicitées aux points 8 et 10 de ces bases.

10. DIFFUSION DES ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

L'Association Entrepueblos, en tant qu'organisme promoteur du Festival DONA'M CINE, avec les œuvres gagnantes et une sélection pertinente des œuvres sélectionnées, organise des activités culturelles et de sensibilisation sociale prévues dans chaque édition de DONA'M CINE. Son objectif est de rendre visible, de générer des débats et des réflexions sur les thématiques du festival. Ces activités de divulgation sont toujours menées à but non lucratif.

Par conséquent, les participantes des œuvres lauréates des prix Dona'm Cine, Berta Cáceres, Prix du Public, Nouveaux Regards et Réseaux et Communautés autoriseront Entrepueblos/Entrepobles/Entrepobos/Herriarte à faire partie des activités culturelles et de sensibilisation sociale prévues dans chaque édition de DONA'M CINE. L'autorisation sera gratuite et non exclusive.

Dans le cas du reste des œuvres sélectionnées, les participantes autoriseront via le [formulaire d'inscription](#) si elles souhaitent faire partie de ce cycle et dans les mêmes conditions exprimées dans le paragraphe précédent.

Comentado [1]: Añadir enlace en CAT y enlace en CAST a PDF final

La validité de l'autorisation sera pour une période de deux ans à compter de la clôture officielle du festival, elle sera automatiquement prolongée pour des périodes successives de deux ans, sauf si les participantes renoncent expressément au moins 3 mois avant l'expiration de la période de validité initiale ou de l'une des prolongations. La communication de la renonciation se fera par courrier électronique: educacion@entrepueblos.org

11. DIFFUSION DES ŒUVRES SUR LE WEB

Les œuvres présentées et sélectionnées pour participer au festival seront incluses sur le site officiel (www.donamcine.org) et sur la [chaîne YouTube](#) de l'organisation. Ils seront disponibles pour visualisation jusqu'à la fin du festival (voir point 7 de ces bases).

Les participantes avec des œuvres sélectionnées s'engagent à maintenir le lien vers leur œuvre sans mot de passe et fourni à DONA'M CINE pendant toute la durée du festival (voir point 7 de ces bases).

Une fois le festival terminé, les œuvres resteront visibles sur le site www.donamcine.org tant que les participantes conserveront leurs œuvres hébergées sur le lien qu'elles ont fourni au moment de l'inscription.

12. DROITS D'AUTEUR

Toutes les œuvres inscrites doivent inclure du matériel original. DONA'M CINE n'est pas responsable des œuvres en ce qui concerne le contenu, les droits et les licences d'exploitation. En outre, DONA'M CINE informe que l'utilisation d'images et de morceaux de musique préexistants dans un film nécessite l'autorisation écrite de la personne détenant les droits.

DONA'M CINE ne demandera pas ces autorisations, mais ne prendra pas en charge d'éventuelles réclamations.

DONA'M CINE n'est pas responsable des contenus, ainsi que des conséquences découlant de leur publication. Chaque auteure reconnaît que toutes les informations, images, textes, photos, sons, vidéos et tout autre matériel supplémentaire inclus dans l'œuvre inscrite sont de la seule responsabilité de la personne qui les a créés et inscrits au festival.

DONA'M CINE s'engage à ne pas altérer ou modifier le contenu audiovisuel soumis pour publication.

L'auteure ou les auteures cèdent gratuitement les droits d'exposition pendant toute la durée du festival (voir point 7 de ces bases).

13. CLAUSES FINALES

Les données fournies par les participantes seront incluses dans une base de données appartenant à Entrepobles, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et de services de la société de l'information et du commerce électronique.

Entrepobles garantit la confidentialité et la sécurité dans le traitement des données personnelles nécessaires (nom, prénom et adresse e-mail) pour pouvoir formaliser l'inscription au festival et envoyer des informations sur tous les événements et services du festival, ainsi que pour informer des futures éditions et autres activités de l'organisation.

Le droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles peut être demandé par courrier électronique à educacion@entrepueblos.org ou par écrit à : Association Entrepueblos. Rue d'En Blanco 73 1er. 08028 - Barcelone.